

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 28 novembre 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 22 novembre 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Yves PIAN	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	Mme Louise MARIN
M. Patrick CHAPUIS	M. Denis HAMEAU	M. Louis LEGRAND
M. Rémi DETANG	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
Mme Catherine HERVIEU	M. Nicolas BOURNY	M. François NOWOTNY
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Jean-François DODET	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	Mme Elizabeth REVEL	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Sandrine RICHARD	M. Adrien GUENE
M. Benoît BORDAT	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER.

Membres absents :

M. Didier MARTIN	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Charles ROZOY	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Danielle JUBAN
M. Alain HOUPERT	M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Thierry FALCONNET
Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. Édouard CAVIN	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
M. Jean DUBUET	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. Denis HAMEAU
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. François HELIE pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
Mme Corinne PIOMBINO	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
M. Patrick BAUDEMONT	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF

Convention de financement de travaux relatif à l'extension du réseau d'alimentation en eau potable de la rue de Changey à Hauteville-lès-Dijon, permettant de desservir la parcelle cadastrée 315 AH 40

Le réseau d'eau potable de la commune d'Hauteville-lès-Dijon nécessite une extension du réseau d'alimentation en eau potable au niveau de la rue de Changey, pour permettre le raccordement au réseau de la parcelle cadastrée 315 AH 40.

Cette extension du réseau d'alimentation en eau potable est réalisée à la demande de l'aménageur de la parcelle et à sa charge.

L'extension sera constituée par la mise en place d'une canalisation en fonte de diamètre nominal 60 mm sur une longueur de 55,00 ml. Cette extension ne comprend pas la création de branchements de la parcelle à viabiliser.

Ces travaux, estimés à 12 952,14 H.T. soit 15 542,56 € T.T.C. et comprenant le coût des travaux, les frais de raccordement sur le réseau existant, les frais de mission complète de maîtrise d'œuvre hors phase ACT, le coût des essais de compactage de tranchée et le coût de vérification de l'étanchéité de la future canalisation, seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Dijon métropole et refacturés à l'aménageur (la SAS SAINT PAUL).

Cette convention régit les modalités de réalisation de ces travaux et son financement.

Vu l'avis de la Commission Environnement et Services d'intérêts collectifs,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de prendre acte** de la présentation de la présente convention de financement de travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 69
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATION(S)